

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau : No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements : Montréal, un an \$2.00
Canada et Etats-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par La Société de publication commerciale, MONIER & HELBRONNER, gérants.

MONTREAL, 14 OCTOBRE 1887

LE FEU L'HONORABLE M. LOUIS ADELARD SENEÇAL

La race canadienne-française vient de perdre un des plus entrepreneurs, un des plus intelligents et un des plus sympathiques de ses enfants, l'honorable sénateur Seneçal, dont nous n'avons pas à apprécier ici la carrière politique, a été dans les affaires le type de l'homme audacieux qui, à force de tenter le sort, finit par réussir, malgré tout. Il a débuté, comme capitaine de bateau à vapeur et il meurt président d'une puissante compagnie de navigation; mais dans l'intervalle il a monté, mené à bien ou tenté de mener à bien, bon nombre d'entreprises. Constructeur de chemins de fer, on doit à son énergie une partie du réseau du South Eastern, de celui du St-Lin, le chemin de St-Eustache, de St-Félix de Valois, etc. Il a administré pendant plusieurs années le chemin de fer du Nord.

Un projet gigantesque pour la réalisation duquel il avait acheté les propriétés des MM. Hall et qui ne put aboutir, lui coûta \$400,000.

M. Seneçal était un homme d'affaires loyal, traitant toujours les affaires la main ouverte, et ne s'arrêtant jamais aux petites économies. A ce titre il a beaucoup plu à ses contemporains; sa libéralité avait rassemblé autour de lui de nombreux amis; mais, comme tout homme de quelque valeur, il eût aussi beaucoup d'ennemis.

Il avait un soup d'œil vif, un jugement sur, et une grande largeur de vues; il saisissait de prime abord les grandes lignes d'un projet et ne regardait à aucun sacrifice, à aucun travail, pour le faire réussir. Il restera probablement dans l'histoire comme le premier constructeur d'un chemin de fer sur la glace, quoiqu'il ait dans sa carrière des actions d'une plus vaste portée. L'audace de cette entreprise peint l'homme mieux que nous ne pourrions le faire dans dix colonnes de ce journal.

A PROPOS DE VIEUX COMPTES

Notre confrère, le *Moniteur du Commerce* vient de se livrer à propos de vieux comptes, à une série de commentaires, qui sont d'autant plus déplacés qu'ils ne contiennent que des insinuations, et que d'ailleurs ils ne sont ni logiques ni appuyés sur des faits. Nous sommes fâchés d'être obligés dès à présent, d'entamer une polémique avec le confrère; mais cela devient absolument nécessaire pour qu'il se pénétre bien de cette idée que le temps est passé où étant le seul journal commercial publié en français, il essayait impunément d'imposer ses brutalités à tout le public commercial.

Que le confrère, qui a quelque

expérience en fait de faillite, apprenne que si la liquidation du compte d'un failli avec une banque produit un excédent, cet excédent appartient d'abord aux créanciers du failli. Il serait autrement trop facile au failli de laisser dormir tranquillement quelques milliers de piastres ignorés de ses créanciers pour les réclamer après sa décharge.

Qu'il apprenne aussi qu'un reliquat de compte d'escompte ne constitue pas un dépôt, mais une créance ordinaire, qui se prescrit parfaitement par cinq ans et que les articles du code qu'il cite, s'appliquent simplement à la possession par un mandataire fidéicommissaire etc, mais non à un débiteur commercial qui est régi par l'article 2260, paragraphe 4.

Maintenant nous allons exposer les faits, et la preuve que nos informations sont vraies, c'est que nous allons nommer les personnes intéressées, ce que le *Moniteur du Commerce* n'a pas osé faire.

Mr G. R. Fabre, comme on sait, a été obligé il y a six ou sept ans de remettre ses affaires pendant un certain temps entre les mains de ses créanciers. Il avait à cette époque un crédit assez considérable à la Banque d'Hochelega, dont il avait largement usé, remettant à la banque en garantie de ses avances, un certain montant de billets de pratique. Le règlement avec ses créanciers traîna pendant quelque temps, mais enfin M. Fabre obtint un concordat et ayant payé le montant convenu, reprit la direction de ses affaires. Pendant ce temps, la liquidation des billets de pratique, à la banque d'Hochelega, s'opérait, et finissait par se solder par \$500,000 environ au crédit de M. Fabre. Cela se passait il y a quelques années; le comptable de la banque à cette époque était A. D. Parant, qui porta ce solde au crédit de la banque au compte profits et pertes, probablement à l'insu du caissier et des directeurs de la banque.

Il y a un mois environ M. Fabre vint trouver le président de la Banque Hochelega et lui déclara qu'il avait été informé qu'il y avait une certaine somme à son crédit à la banque. Le président fit appeler M. Prendergast, le caissier, qui, comme on le sait, n'est que depuis peu de temps en position de cet emploi. M. Prendergast ne trouvant rien dans la comptabilité actuelle de la banque fit des recherches dans les anciens livres et finit par découvrir ce solde de liquidation passé en profits et pertes par A. D. Parant. Du moment que la constatation fut faite, ordre fut donné de payer ce montant à M. Fabre qui parut très satisfait, et on comprend cette satisfaction, de trouver une somme dont il ne se savait pas être le possesseur.

Voilà l'histoire toute simple sur laquelle le *Moniteur du Commerce* a trouvé moyen de broder deux colonnes d'insinuation contre un caissier de banque qu'il a porté aux nues, il n'y a que quelques jours et de réflexions sur le cas supposé où une banque garderait un dépôt, au crédit d'un individu décedé ou en faillite, sans en prévenir les héritiers ou les créanciers.

C'est sur cette histoire que le *Moniteur du Commerce* a écrit un article dont toutes les phrases sont calculées pour créer l'impression

que M. Prendergast a voulu agir malhonnêtement et priver, en parfaite connaissance de cause, M. Fabre, de ce qui lui était légitimement dû.

LA PART DU FEU

Suivant le *New-York Commercial Bulletin*, les pertes totales provenant des incendies, aux Etats-Unis et au Canada, pendant les neuf premiers mois de l'année, ont été comme suit :

	1886	1887
Janvier.....	\$12,000,000	\$11,550,000
Février.....	6,500,000	7,500,000
Mars.....	10,650,000	10,450,000
Avril.....	8,000,000	11,750,000
Mai.....	7,000,000	11,489,500
Juin.....	9,750,000	10,182,100
Juillet.....	10,000,000	14,006,500
Août.....	13,000,000	8,317,550
Septembre.....	6,500,000	7,937,900
Total.....	\$83,400,000	\$93,183,500

En août et septembre, le Canada a fourni un plus grand pourcentage que d'ordinaire, et cette augmentation portant principalement sur la ville de Montréal, justifie amplement les plaintes des compagnies d'assurances.

LA BANQUE MOLSON

La réunion annuelle des actionnaires de la banque Molson a eu lieu le 10 octobre et le rapport présenté par les directeurs a été reçu avec grande satisfaction par les actionnaires. Les profits nets de l'année, après déduction faite des frais généraux, et d'un large montant des dettes douteuses se sont élevés à \$317,340.25, laissant, après le paiement d'un dividende de 8 p. c., une balance au débit des profits et pertes de \$57,430.25 qui, ajoutée à la balance de \$22,563.77, portée à ce compte en 1886, laisse un surplus disponible de \$80,094.02. De cette somme \$75,000.00 ont été transférés au fonds de réserve, laissant une balance de \$5,094.02 au compte des profits et pertes, au 30 septembre 1887.

Ces résultats sont satisfaisants d'autant plus que la banque a complètement rayé de ses livres toutes les dettes douteuses, dettes appartenant presque exclusivement, nous sommes heureux de le constater, au Haut-Canada.

Les affaires de la banque Molson sont aussi prospères qu'étendues, et ses escomptes s'élèvent \$8,700,000, et sa circulation presque au niveau de son capital. Son fonds de réserve est actuellement de 431 p. c. de son capital versé, ce résultat a été réalisé tout en servant d'excellents dividendes à ses actionnaires.

Des remerciements bien mérités ont été votés aux directeurs et aux différents gérants, particulièrement au gérant du bureau principal de Montréal.

Le vote pour la nomination des directeurs a donné les résultats suivants: Sir D. L. Macpherson, M.M. S. H. Ewing, A. F. Gault, John H. R. Molson, Alex. W. Morris, R. W. Shepherd, Thomas Workman.

Les directeurs ont réélu M. Thomas Workman, président, et M. J. H. R. Molson, vice-président, pour l'année courante.

L'échevin Alex. W. Morris, comme directeur en remplacement de M. Miles Williams, décedé, est certainement l'un des meilleurs choix que les actionnaires pouvaient faire.

Nous trouverons dans le *Moniteur du Commerce* de vendredi dernier l'entrefilet suivant :

"Nous sommes à compléter une série d'informations: d'un intérêt palpitant pour le public, même pour des particuliers et des successions sur les actes de l'une de nos institutions financières. Sans doute, on le comprendra facilement, nous ne parlerons que lorsque tout sera complet et positif en fait de preuves, et la chose est en bonne voie: nous avons déjà mieux que les présomptions, mais lorsque notre enquête sera close, nous ferons connaître au commerce de fort jolies choses. La classe commerciale a besoin de quelque éclaircissement sur la manière de conduire les affaires de banques. Il y en a encore bien des systèmes inconnus, des systèmes véreux surtout."

Nous devons protester énergiquement contre ce genre de journalisme. Lorsque nous connaissons quelque chose de reprochable chez une de nos institutions financières, nous le dirons hardiment en donnant les noms, au lieu de procéder par des insinuations qui font peser des soupçons sur toutes nos banques, ou non désignant aucune et fournissant à leurs concurrents des armes d'autant plus dangereuses que leur portée est inconnue.

COMITE DES MARCHES

Le comité des marchés fait préparer par Favat de la Corporation des amendements au règlement No. 131, amendements qu'il a discutés dans sa séance de mercredi dernier, et dont il a accepté les principes. Nous ne publions pas ces amendements, qui ont paru dans les journaux quotidiens, mais nous les étudierons dans un prochain numéro.

PLANTEZ DES POMMIERS

Les pommes promettent de devenir une des sources les plus importantes du revenu de nos cultivateurs et de nos exportateurs. Les espèces du Canada sont très appréciées en Angleterre et lorsqu'elles sont bien emballées réalisent les plus hauts prix du marché; la fameuse est sans rivale sous ce rapport. Sur les marchés de Londres, Liverpool et Glasgow, les seuls sur lesquels en Angleterre il est avantageux d'expédier, les pommes canadiennes se vendent à des prix de beaucoup au-dessus de ceux payés pour les pommes américaines. Des essais heureux ont été faits avec la Norvège, la Suède et le Danemark, et un courant d'exportation peut être établi avec ces pays.

Enfin le Nord-Ouest absorbe une partie des fruits de l'Ontario, et les exportateurs de cette province étudient en ce moment la possibilité d'exporter leurs pommes sur la Chine et le Japon, par la ligne du Pacifique.

On voit donc que nos débouchés augmentent plus rapidement que notre production, et qu'on peut hardiment augmenter les vergers de la province de Québec. La dépense est du reste minime, la terre ne manque pas non plus, et les probabilités sont des plus brillantes. Plantons des pommiers!